

PROGRAMME REGIONAL DU RWF
Rassemblement Wallonie-France
aux élections régionales wallonnes du 13 juin 2004

**NOTRE WALLONIE :
UN PROGRAMME D'URGENCE.**

Avec le RWF, le vrai Contrat d'Avenir !

Les entreprises humaines méritent le nom d'Histoire lorsque nous refusons de nous plier au cours des choses et lorsque nous voulons agir.

Pourtant, en Wallonie, la souveraineté du peuple recule. Les Wallons ont-ils perdu le goût de décider, n'ont-ils plus cette audace qui faisait leur réputation ? Ils survivent en liberté surveillée dans un Etat belge dont ils espèrent vainement un peu de solidarité dite nationale. Les Wallons donnent parfois l'impression de se situer à l'écart de l'Histoire et de l'Europe, parce qu'ils connaissent de moins en moins leur passé, parce qu'ils sous-estiment leurs capacités et surtout parce qu'ils imaginent mal ce que pourrait être leur avenir. Le monde sait-il qu'il y a encore une jeunesse en Wallonie ?

La Wallonie ne sait plus où elle va. Son destin lui échappe.

Le RWF tire la sonnette d'alarme : il est urgent d'offrir un avenir aux jeunes Wallons. Il faut que les mots « être de Wallonie » revêtent enfin un sens positif pour notre jeunesse. Retrouvons nos valeurs citoyennes (que l'on appelle « républicaines » en France), c'est-à-dire un projet de société démocratique basé sur l'intérêt général. Réconcilions l'idée d'Etat avec le besoin de liberté et la nécessité du progrès social. Rendons au travail toute sa valeur. Retrouvons l'esprit de solidarité.

Combattons la lâcheté et la soumission des dirigeants francophones devant les exigences incessantes des partis flamands. Pour maîtriser son destin, la Wallonie doit continuer à s'approprier un maximum de pouvoirs. Un jour, ce destin se concrétisera aux côtés et au sein de la République Française. C'est la seule solution. Cependant la France ne nous aidera que si nous sommes capables nous-mêmes de progresser. « Aide-toi et le ciel français t'aidera ! »

C'est pourquoi, dans l'immédiat, il faut faire avancer la Wallonie et mieux la gérer. Tel est l'objectif du programme régional du RWF.

CHAPITRE 1

LE RWF : UN PARTI WALLON POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA WALLONIE.

Le RWF veut aider la Wallonie à se reconstruire. Améliorer le sort des Wallons, tel

est notre but. Nous déposons des listes pour les élections régionales et européennes du 13 juin 2004, parce que nous sommes prêts à prendre des responsabilités au niveau du Parlement et du gouvernement wallons. Nous sommes désintéressés; le RWF ne cherche pas le pouvoir pour le pouvoir. Le RWF luttera contre la désindustrialisation et le chômage, contre les exclusions sociales et le découragement. Le RWF veut pour la Wallonie un nouvel élan de dynamisme et d'esprit d'entreprise. Pas de promesses, pas de catalogue de mesurètes ! Nous donnons la priorité à l'essentiel, à un programme d'urgence. Cela en vaut la peine, car nous croyons qu'il existe des raisons d'espérer.

CHAPITRE 2

CONSTATATION : SOUMISE A LA PARTICRATIE, LA WALLONIE FAIT DU SURPLACE.

2.1. Autosatisfaction ! Les dirigeants wallons font preuve d'une autosatisfaction systématique et excessive ! Or, la Wallonie ne progresse pas vraiment sur le plan économique et social. Les nouvelles entreprises ne compensent pas celles qui ferment ou qui partent à l'étranger. Sur la carte de l'Europe, la Wallonie reste une tache grise en raison de son faible niveau d'emploi et de production. Il n'y a pas de stratégie de redressement, trop peu d'investissements novateurs, trop peu de création, trop d'emplois précaires, trop de chancres urbains et de logements défectueux. Et la classe politique wallonne n'a aucune vision d'une grande politique en matière de culture et d'enseignement.

2.2. Fragilité ! Les structures économiques et sociales de la Wallonie sont fragilisées par la mondialisation et par les restructurations et délocalisations qu'elle entraîne. La faiblesse de l'Etat et de la Région devant cette évolution pénalise la Wallonie. Ce qui n'arrange rien, c'est la passivité de la Commission Européenne, peu réactive face à la non-croissance et obsédée par une application bureaucratique de la rigueur monétaire et budgétaire et des règles de concurrence. Or, en accélérant les libéralisations, l'Europe risque de fragiliser encore plus la Wallonie. Celle-ci, isolée politiquement, sans envergure étatique et nationale, se prépare mal à affronter l'avenir. Il faut demander des comptes aux dirigeants actuels de la Wallonie.

2.3. Une particratie insupportable.

La crise persistante de la Wallonie s'explique en bonne partie par le mauvais fonctionnement du système politique. Plus qu'ailleurs, la Wallonie est outrageusement soumise au régime des partis. Nominations et subsides passent obligatoirement par les partis officiels. Ces abus de pouvoir écoeurent une partie des électeurs et favorisent la

dépolitisation et la montée des extrémismes. Les ministres wallons sont trop nombreux. Le Parlement wallon ne les contrôle pas suffisamment. Les partis officiels tout puissants reposent sur des clans sous-régionaux et sur des féodalités familiales. Ils colonisent les institutions et dévoient la démocratie. Le RWF propose de réformer radicalement le système politique wallon (voir le point 3.4).

2.4. Cinq objectifs.

Notre programme (voir le chapitre3) comprend cinq grands objectifs :

- *Lutter contre l'insécurité sociale et réduire le chômage en investissant dans la création et l'innovation;*
- *Réaménager le territoire wallon pour le rendre plus habitable et l'ouvrir sur les régions frontalières voisines;*
- *Réorganiser en profondeur l'enseignement pour mieux préparer à la vie professionnelle et au civisme responsable;*
- *Réformer le système politique pour sauver la démocratie avec des pouvoirs plus légitimes et plus représentatifs;*
- *Réveiller la citoyenneté, c'est-à-dire la participation active des gens aux affaires publiques.*

CHAPITRE 3

NOTRE PROGRAMME : L'ESSENTIEL D'ABORD !

3.1. Faire baisser le chômage wallon et créer en priorité des « emplois-jeunes ».

3.1.1. Reconnaissance par toute la société wallonne de la valeur en soi du travail, et notamment du travail manuel et artisanal injustement dévalué et négligé. Le travail est la base du lien social. Il faut rendre le travail plus attractif en relevant les bas salaires et faciliter l'embauche par la suppression des cotisations sociales sur ces bas salaires. La remise à l'honneur du travail sera favorisée par une implication active des partenaires sociaux (patronat, syndicats, PME) dans la politique économique régionale. Encouragement systématique (par la formation, par l'allègement administratif, par des mesures fiscales) à la création de PME et à l'innovation, d'autant plus que la Wallonie fut longtemps à la pointe du progrès industriel et agricole,

3.1.2. Triplement du financement public régional de la recherche scientifique et technologique.

3.1.3. Suppression des subsides de complaisance accordés à des associations « amies du pouvoir » ou à des communes en fonction d'affinités partisans ou pour des équipements de prestige faisant double emploi.

3.1.4. Utilisation rationnelle et dépolitisée des fonds publics pour la reconversion. Ce qui n'a pas été le cas du Hainaut où 700 millions d'Euros (28 milliards FB) donnés par l'Europe ont été déversés en 8 ans, en principe pour l'emploi, en réalité principalement pour des cadeaux électoralistes. Ce scandaleux gaspillage est dû aux ministres PS/CDH/MR/Ecolos. Résultat : le Hainaut bat le record du chômage en Europe du Nord (25 à 30% dans certains arrondissements alors que pendant la même période l'arrondissement français voisin, celui de Valenciennes, passait de 22 à 14 %).

3.1.5. Sauvetage et renouveau des Services publics menacés par les libéralisations et privatisations voulues par l'Europe et par le Gouvernement fédéral PS/MR. La Wallonie doit se battre pour assurer la survie et la qualité de la Poste et des Chemins de fer sur son territoire. Or, les licenciements et les reports d'investissements frappent déjà la Wallonie en priorité.

Le processus Sabena-Swissair recommence : la Flandre veut « marier » la Poste à la Poste hollandaise et la SNCB est en pré-faillite. La Flandre prépare hypocritement la régionalisation de la SNCB. Il est urgent pour la Wallonie de préparer ouvertement et franchement l'alliance de SA Poste et de SON Chemin de Fer avec la Poste française et avec la SNCF. Les dirigeants wallons doivent cesser de trembler devant le chantage séparatiste de la Flandre.

3.1.6. Agriculture :

- meilleur encadrement technique des jeunes producteurs;*
- aides sélectives accrues aux zones défavorisées*
- suppression des droits de succession sur les terres et sur les bâtiments;*
- interdiction de l'importation de lisier flamand;*
- réglementation stricte des élevages intensifs géants, poulaillers industriels, etc.;*
- labellisation mieux organisée pour les produits du terroir.*

3.1.7. Energie : alignement des tarifs de l'électricité utilisée par l'industrie sur les tarifs français nettement moins chers.

3.1.8. Une administration publique de haut niveau. C'est une des conditions de la relance économique wallonne. Il y a une élite de jeunes Wallons, mais elle est d'abord attirée par le privé et quitte souvent la Wallonie pour Bruxelles ou l'étranger. Elle déserte la fonction politique ou administrative. En Wallonie, il faut regagner la bataille des ressources humaines de qualité au profit des services publics et pas seulement du privé. Le Gouvernement wallon doit cesser de politiser ses administrations et doit les respecter. Il faut qu'il sélectionne des jeunes par concours et les envoie en formation complémentaire dans les hautes écoles françaises de type ENA (Ecole Nationale d'Administration).

Enfin, les agents publics doivent être dotés d'un statut syndical démocratique, fondé sur des élections sociales ouvertes.

Dépolitiser, c'est aussi revoir le statut administratif des agents de la Fonction publique dans le sens d'une plus grande égalité des chances. C'est organiser la mobilité entre niveaux de pouvoir (Région, Communauté, Provinces, Communes). C'est, lorsqu'il y a des emplois vacants, ouvrir l'administration à du sang neuf par des concours accessibles à tous, aux agents mais aussi aux simples citoyens.

3.1.9. *Assainir en profondeur les Intercommunales, Investis et autres outils de développement dont la politisation est l'une des causes de stagnation économique pour la Wallonie quadrillée dans chacune de ses provinces par une mainmise à but politique. On sait que les divers clans des quatre partis officiels se déchirent pour obtenir des parcelles d'un pouvoir économique non transparent et peu performant. Il en va de même dans les TEC.*

Il est impératif de :

- remplacer les Intercommunales gestionnaires de services publics par des établissements publics unifiés au niveau de la Wallonie;*
- intégrer d'autres Intercommunales dans les futures Communautés urbaines;*
- supprimer les filiales provinciales TEC, sources de mandats politiques parasitaires et les transformer en simples directions territoriales de la Société Régionale wallonne des Transports;*
- Intégrer les trop nombreux O.I.P. (Organismes d'Intérêt Public) wallons dans les ministères wallons (ce sont des nids à parachutages politiques).*

3.2. Aménagement du territoire – Environnement – Logement :
Un cadre de vie pour rendre la Wallonie plus habitable.

3.2.1. *La structure urbaine de la Wallonie est faible et vieillie et les campagnes souffrent d'une urbanisation mal contrôlée. Les terroirs wallons sont discontinus, cassés par la juxtaposition de zones relativement prospères et de banlieues frappées par la sinistrose et la désertification économique. Il faut un grand plan de réhabilitation de ces banlieues et des anciens bassins industriels, car leur image repousse les investissements et entretient le mal-vivre. L'échec relatif d'Objectif n° 1 en Hainaut vient de ce que le traitement des friches industrielles a été par trop négligé. Il faut raser les friches, rénover les anciens coronas, créer des espaces verts et des logements sociaux, revitaliser les centres-villes. La Wallonie doit recréer en son coeur des villes moteurs (de développement), car aujourd'hui ces villes se situent en dehors de son territoire : Lille, Bruxelles, Maastricht, Aix-la-Chapelle, Luxembourg. Le réaménagement wallon devrait être élaboré dans le cadre d'une coopération à conclure avec la DATAR française (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale).*

3.2.2. *Vote d'une législation cadre par le Parlement wallon sur les communautés urbaines, en s'inspirant du modèle français qui a fait ses preuves, à Lille notamment.*

3.2.3. Avec l'aide de groupements de « pays », les territoires campagnards doivent être mieux redéfinis et les particularismes de la ruralité mieux préservés.

3.2.4. Au lieu de se contenter d'un développement replié, comme c'est le cas aujourd'hui, la Wallonie doit s'ouvrir délibérément sur les régions voisines et notamment sur les régions frontalières françaises et allemandes. Les infrastructures de communication et de transport, l'enseignement, la culture, le tourisme, doivent faire l'objet de coopérations intenses et étroites.

3.2.5. Mise à l'étude par le Gouvernement wallon de la création d'un aéroport civil international sur le terrain militaire de Chièvres (en Hainaut occidental), relié au TGV, avec la coopération des régions de Bruxelles et du Nord-Pas-de-Calais. L'objectif est de faire face en temps utile à la saturation de Lille et de Zaventem, de répondre à la future flamandisation totale de Zaventem. La Wallonie pourrait créer ainsi plus de 15.000 emplois et Bruxelles pourrait refuser d'être dangereusement survolée.

3.2.6. Mobilité : modernisation de la dorsale Liège-Tournai et de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg; rétablissement de Namur-Givet et Mons-Valenciennes. Réalisation accélérée du RER Brabant wallon-Bruxelles, simultanément au RER Brabant flamand-Bruxelles.

Achèvement des grands axes routiers transfrontaliers Charleroi-Charleville-Reims et Charleroi-Maubeuge.

3.2.7. Eau : toute l'eau wallonne exportée hors de Wallonie doit être vendue.

3.2.8. Energie : diversification des ressources énergétiques et renouvelables. Etudes d'incidence et consultation préalable des populations en cas d'implantation d'éoliennes, qu'il faut concentrer dans des parcs limités et hors des zones d'intérêt paysager. Enterrement des lignes à basse et moyenne tensions.

3.2.9. Logement :

- suppression des droits d'enregistrement pour l'achat d'un premier logement par les jeunes ménages;*
- lutte contre la prolifération des secondes résidences, notamment hollandaises et flamandes, qui rendent l'accès à la propriété de plus en plus problématique pour beaucoup de Wallons;*
- moratoire imposé aux centres de loisirs et de délasserment qui colonisent les vallées et les zones naturelles du sud-est.*

3.2.10. Protection de la nature et de la diversité paysagère des terroirs :

- réduction de certaines zones d'extension d'habitat en vue de mieux protéger les terres agricoles et les paysages;*
- mise en oeuvre effective de Natura 2000;*
- diversification des essences forestières, notamment grâce à la suppression des droits de succession sur les plantations d'arbres feuillus à croissance lente;*

- *création d'une vraie filière wallonne du bois.*

3.2.11. Sécurité :

Développement de la prévention et de la police de proximité axée sur les commissariats ruraux et de quartier. Régionalisation de la police fédérale que le PS/MR a placée sous la tutelle et sous le contrôle de la Flandre (le Commissaire général et 4 directeurs généraux sur 5 sont Flamands).

3.3. Enseignement, culture, RTBF... : gérer ces matières dans l'intérêt de la Wallonie.

La Communauté française doit être le lieu des synergies voulues de commun accord par le gouvernement régional wallon et par les francophones du gouvernement régional bruxellois. Dans ce cadre et chaque fois que nécessaire la Wallonie doit prendre des initiatives indispensables à son propre épanouissement, notamment en ce qui concerne les matières personnalisables.

3.3.1. Un seul Ministre pour l'enseignement, et non pas trois (!) comme actuellement (un socialiste, un libéral, un écolo...) juste capables de se quereller sans cesse.

3.3.2. Une réforme de notre enseignement :

- *décloisonnement des réseaux;*
- *meilleure préparation à la vie professionnelle et au civisme responsable;*
- *restauration de l'autorité des enseignants et de la responsabilité des parents;*
- *définition des objectifs en Wallonie avec le Gouvernement wallon;*
- *évaluation systématique de la qualité et des résultats;*
- *Instauration d'un bac (baccalauréat ou équivalent) à la fin du secondaire, en vue d'une évaluation objective du niveau de l'enseignement et des connaissances acquises.*

3.3.3. Remise à l'honneur de l'apprentissage de la langue maternelle. Libre choix de la deuxième langue. Promotion de l'allemand, notamment en provinces de Liège et de Luxembourg.

3.3.4. Revalorisation urgente du statut pécuniaire des enseignants. Dans ce but, possibilité de dégager au moins deux milliards supplémentaires chaque année par :

- *la réduction d'un milliard FB (25 millions d'euros) du budget de la RTBF;*
- *la chasse aux subventions inutiles octroyées aux « associations amies » du pouvoir;*
- *la suppression des cabinets ministériels et la diminution du nombre de Ministres;*
- *la récupération des cagnottes secrètes cachées dans les trésoreries des Parlements Wallon, Bruxellois et de la Communauté française.*

3.3.5. Culture :

- *un seul Ministre à part entière doit être compétent pour toutes les compétences culturelles;*

- mise en œuvre d'une vraie politique de la culture;
- valorisation du patrimoine artistique et culturel de la Wallonie et de son histoire;
- reconnaissance de l'appartenance culturelle française de la Wallonie, notamment dans le domaine littéraire;
- mise en place d'une politique de la langue digne de ce nom;
- application effective du Traité culturel entre notre Communauté et la République Française, et, en particulier, création d'une grande Commission mixte permanente au niveau ministériel en vue d'opérer un rapprochement progressif des systèmes d'enseignement respectifs;
- instauration du prix unique du livre par la Communauté, dès lors que le gouvernement fédéral a refusé de traiter cette question.

3.3.6. Sport :

- promotion et formation encadrée des jeunes sportifs prometteurs, par la création d'écoles sportives de haut niveau sur le modèle français;
- en dehors de la compétition, chaque jeune doit pratiquer le sport plus intensivement (et la gymnastique), à tous les niveaux d'enseignement;
- développement des infrastructures et des encadrements;
- scission claire de certaines fédérations, et notamment celle du football, dans la perspective d'une future participation des clubs wallons aux championnats français.

3.3.7. Une vraie politique de l'enfance. Objectifs : mieux aider les mères de famille et favoriser un rajeunissement de la Wallonie. Octroi d'une prime complémentaire de naissance par la Communauté ou par la Région. Création d'une crèche au moins par quartier ou par village. Politique fiscale plus favorable à l'enfance et à la jeunesse.

3.3.8. RTBF : programmer sa reconversion progressive. La RTBF est de moins en moins un service public et de plus en plus un « service au service du pouvoir en place ». Agent n° 1 du régime, instrument de propagande des gouvernements et des partis traditionnels, elle est une machine belge, monarchiste et anti-wallonne. Elle censure tous ceux qui, comme le RWF ne sont pas « conformes ». Son coût est exorbitant : plus de 10 milliards FB/an (250 millions d'euros).

A terme, et tout en assurant les droits du personnel, il faut la remplacer par France 3 Wallonie et par France 3 Bruxelles. Dans l'immédiat, il faut :

- supprimer les administrateurs nommés par les partis et créer un Conseil d'administration composé de professionnels compétents et de représentants des milieux culturels;
- remplacer la deuxième chaîne TV par une un bouquet de chaînes wallonne et bruxelloise;
- les TV communautaires locales doivent être libérées de la tutelle des partis;
- réduire d'un milliard FB (25 millions d'euros) la dotation budgétaire de la RTBF afin d'augmenter d'autant le budget de l'enseignement.

3.4. Des réformes politiques radicales pour restaurer la démocratie et le civisme en

Pour lutter contre la partitocratie clanique et le clientélisme électoraliste, il est indispensable de réformer radicalement le système politique en Wallonie.

3.4.1. Election directe du Ministre Président de la Région wallonne au suffrage universel à deux tours. Le Gouvernement wallon aurait ainsi plus de légitimité et plus d'autorité pour affronter les dures réalités du moment et pour participer aux négociations qui suivront la crise belge finale. Aujourd'hui, la légitimité principale du Ministre Président est celle d'avoir été désigné par son chef de parti... Directement élu par les citoyens, le Ministre Président serait vraiment le porte-parole et le garant des intérêts wallons, au-dessus des petits intérêts partisans et localistes.

3.4.2. Instauration du referendum. Promise depuis plus de 10 ans par les libéraux, cette réforme ne sera jamais mise en oeuvre au niveau belge parce que le Palais royal et M. Di Rupo n'en veulent à aucun prix... La Wallonie doit la mettre elle-même en pratique, en s'inspirant du modèle suisse (referendum d'initiative populaire).

3.4.3. Election des 75 députés régionaux wallons dans 75 circonscriptions distinctes, avec scrutin majoritaire (uninominal) à deux tours. Un élu par territoire : cela signifie un élu plus visible, plus responsable, que l'on peut sanctionner aux élections suivantes, plus indépendant des partis. Ce système peut aussi améliorer la qualité des élus. Aujourd'hui, les partis ont tendance à sélectionner les candidats au rabais, en fonction de leur future discipline de vote, de leur populisme rapporteur de voix ou... de leur hérédité (on n'a jamais vu autant de dynasties familiales dans les partis wallons (!). Le système majoritaire que nous proposons peut favoriser l'élection de candidats qui possèdent une envergure suffisante pour s'imposer au premier tour ou pour rassembler au deuxième tour.

3.4.4. Réduction du nombre de Ministres à la Région wallonne : cinq au maximum, dont deux femmes au moins.

3.4.5. Suppression des cabinets ministériels, à remplacer par une cellule légère. Coopération entre Ministres et Administrations.

3.4.6. Nul ne devrait pouvoir rester membre d'un Gouvernement pendant plus de deux législatures, au maximum.

3.4.7. Interdiction de cumuler les mandats politiques. Déclaration de patrimoine obligatoire en début de mandat.

3.4.8. Impossibilité de se faire élire dans une Assemblée et de siéger dans une autre.

3.4.9. Création d'une Cour des Comptes Régionale (CCR) pour un contrôle

systematique des finances de la Région, des Communes, des Provinces, des Intercommunales et des asbl subsidiées. Elle doit être constituée d'experts indépendants.

3.4.10. Octroi de garanties à la minorité germanophone, notamment par la mise en place d'une circonscription électorale distincte pour Eupen-Saint-Vith, avec élection de deux députés régionaux. La Wallonie a intérêt à préserver ses relations avec sa minorité allemande, trait d'union précieux entre les mondes français et allemand en Europe.

3.4.11. Rendre aux Wallons de l'intérêt pour la politique avec l'aide de l'école, des forces sociales, des médias. Il s'agit de rétablir le civisme et de reconstituer le lien social. Et de lutter contre la brutalité de la société, contre l'hédonisme, contre l'individualisme. Les citoyens doivent s'investir dans les institutions et orienter celles-ci vers plus de volontarisme et de solidarité. La citoyenneté, c'est plus que l'associatif et le festif, c'est la participation active à la gestion de la cité.

Concrètement, pour restaurer la démocratie, il faut :

- donner à l'école et aux médias la mission de former au civisme actif et responsable;*
- créer un service civil d'un mois pour les jeunes entre 16 et 25 ans (garçons et filles). Il s'agit ainsi de « resocialiser » une jeunesse à laquelle on ne propose jusqu'à maintenant que deux pistes : l'exclusion sans espoir ou la réussite matérielle et individuelle à tout prix et dans un esprit de compétition et de rivalité. Ce « service civil » serait consacré à des activités encadrées telles que : apprentissage des institutions, aide aux personnes âgées, aide aux services de lutte contre l'incendie, entretien de la nature et amélioration de l'environnement de proximité, encadrement des adolescents, cours de langue aux jeunes immigrés.*

3.5. Redécouvrir les valeurs de la citoyenneté (qu'on appelle « valeurs républicaines » en France).

Les valeurs de la citoyenneté sont chères au coeur des Wallons. La preuve en est qu'elles ont été à la base de leurs luttes politiques et sociales depuis deux siècles.

Elles sont positives et modernes.

Elles permettent de réconcilier la liberté et le progrès social, les libertés et l'ordre public. En y revenant, les Wallons vont reconstituer chez eux une société et recréer le lien social.

Ces valeurs sont :

- Priorité à l'intérêt général et à la solidarité : cela signifie combattre l'esprit de concurrence entre les individus et entre les groupes, lutter contre le clientélisme et le favoritisme, refuser le principe de l'hérédité dans les fonctions électives.*
- L'égalité de tous devant la vie, devant la loi, et un accès égal aux fonctions publiques.*

- *L'unité de la société contre les particularismes de toutes espèces. C'est le choix de l'intégration des immigrés plutôt que l'encouragement aux communautarismes qui entretiennent les différences et donc la méfiance.*
- *Le refus du communautarisme. Le communautarisme, ou la mise en valeur et la juxtaposition des différences ethniques, culturelles, religieuses, sexuelles, etc., c'est la mort de la citoyenneté républicaine et donc de la paix civile. Car il introduit le règne des clans et des « tribus », et il engendre le système des quotas. La nation, c'est la communauté des citoyens. Et la nationalité constitue un contrat entre chaque citoyen et l'ensemble politique auquel il appartient et veut appartenir. C'est pourquoi, dans la conception française qui est la nôtre, la citoyenneté et la nationalité sont étroitement liées.*

Par conséquent :

1. Le RWF estime que l'octroi du droit de vote aux étrangers pour les élections communales constitue une sorte d'aveu d'échec de l'intégration. Il n'incite pas réellement à acquérir la nationalité ou à parachever l'intégration. Or, l'intégration passe par l'acquisition de la nationalité qui doit être favorisée, car elle est la condition préalable à l'exercice des droits politiques : élire et être élu, accéder aux emplois dans la fonction publique.

2. Le RWF propose de privilégier l'accès à la naturalisation comme en France. Selon la loi du 16.03.1998, promulguée par le gouvernement Jospin, la nationalité est accordée à tout jeune de 18 ans né sur le territoire de parents étrangers, pourvu qu'il puisse justifier 5 ans de résidence continue ou discontinuée entre 11 et 18 ans.

Ce qui précède n'est pas exclusif de la double nationalité qui permettrait à un étranger d'exercer des droits et devoirs politiques sans devoir renoncer à sa nationalité de naissance. Dans ce cas, le droit de vote devrait être accordé à tous les niveaux (communal, régional, fédéral).

- *Le respect et le pluralisme des religions. Les choix philosophiques et religieux sont une question privée et les pouvoirs publics doivent respecter ce fait : c'est ce qu'on appelle la « séparation des Eglises et de l'État », dans l'intérêt de tous. C'est la tolérance positive ou la laïcité, par opposition à la guerre des religions ou à la guerre scolaire pour motifs religieux. La laïcité à la française, c'est la garantie et la protection apportées par l'État au libre exercice des cultes dans la sphère privée. On peut aussi parler de neutralité politique des religions et de neutralité religieuse de l'État. C'est pourquoi il faut avoir le courage de régler avec clarté le port de signes religieux ostensibles et provocants, dans les écoles, les hôpitaux, les administrations... Une loi, ou un décret, est donc nécessaire car le pouvoir politique ne peut pas se défilier ni laisser aux établissements la responsabilité de décider eux-mêmes en cette matière. Les autorités feraient ainsi preuve de lâcheté. A noter qu'il ne s'agit ici nullement d'une quelconque discrimination à l'égard de telle ou telle religion,*

ni d'un type d'enseignement, ni d'un groupe humain. Au contraire c'est un gage de bonne intégration, d'égalité et de paix civile.

CONCLUSION

APPEL A LA MOBILISATION DE TOUS !

Le RWF, parti wallon, défend vos intérêts.

N'acceptez plus la fatalité. Ne vous résignez pas à votre propre résignation. Refusez les dérives de la mondialisation et leur coût social. N'acceptez plus la soumission de la Wallonie à une classe politique inefficace. N'acceptez plus la mainmise flamande ou hollandaise sur la Poste, sur les Chemins de Fer, sur la Police, sur les Administrations centrales, sur nos banques et nos entreprises, sur nos zones de loisirs et sur notre patrimoine immobilier en Ardenne.

N'hésitez plus à voter pour le RWF, car le RWF veut une Wallonie fière, prospère et courageuse, une Wallonie qui travaille et se fait respecter.

PROGRAMME REGIONAL DU RWF-RBF
pour les élections régionales bruxelloises du 13 juin 2004

Un projet pour libérer Bruxelles

Les Bruxellois vivent en liberté surveillée dans un Etat belge qui leur impose un régime d'exception, où la volonté et les intérêts de la majorité (90% de francophones) sont bafoués. Plus grave, Bruxelles reste menacée par un plan d'absorption progressive dans la Flandre. Dès le lendemain du 13 juin, de nouvelles revendications flamandes seront jetées sur la table.

*Le statu quo est donc impossible, et la solution pour **Bruxelles** ne réside ni dans une illusoire indépendance, ni dans la création d'un district fédéral européen (pour la simple raison que l'Union européenne n'est pas un Etat).*

Rallier Bruxelles à la France avec l'appui de la Wallonie, c'est lui procurer les moyens d'être une ville comme les autres, sans statut discriminatoire. C'est l'inscrire dans un cadre institutionnel stable et sûr. C'est préserver ses libertés et assurer sa vocation de ville internationale.

1. Réformer les institutions.

1.1. Le RWF-RBF est la seule formation politique francophone à oser remettre fondamentalement en cause le prétendu « modèle bruxellois », qui est :

- aberrant : Bruxelles est gouvernée comme si elle était composée de deux communautés d'importance numérique égale;*
- coûteux pour le contribuable bruxellois, du fait de la multiplication des institutions et des mandats qu'il engendre;*
- ruineux en emplois pour les Francophones.*

Le RWF-RBF souhaite une simplification radicale des institutions :

- une seule assemblée (au lieu de 4), un seul gouvernement;*
- réduction de moitié du nombre des députés régionaux;*
- suppression des quotas et des groupes linguistiques, et donc de la double majorité et du droit de veto;*
- suppression des secrétaires d'Etat et de la quasi-parité au sein du gouvernement;*
- remplacement de la Commission communautaire flamande par un organisme administratif.*
- élection directe du ministre président au suffrage universel à deux tours. Le gouvernement aurait ainsi plus de légitimité pour participer aux négociations qui suivront la crise belge finale.*

1.2. Le RWF-RBF, parti démocratique, reconnaît pleinement les droits individuels des Bruxellois flamands à utiliser le néerlandais dans leurs relations avec l'administration, ainsi qu'à bénéficier d'un enseignement à tous les niveaux et d'une vie culturelle et sociale dans leur langue. Le RWF-RBF propose que ces droits soient garantis par un accord de coopération entre la Région bruxelloise et la Flandre, fondé sur le principe de l'égalité des parties, la réciprocité et le bon voisinage.

1.3. Bruxelles, capitale de la Flandre ?

Il va de soi qu'aucun Etat, même fédéré, ne peut établir sa capitale sur le territoire d'un autre Etat. La Région flamande sera donc invitée à installer le siège de ses institutions en Flandre.

1.4. La périphérie avec Bruxelles.

L'alternative est simple : soit unir à Bruxelles les communes dont les habitants se prononceront majoritairement dans ce sens, soit se résigner à la flamandisation ou au déménagement des Francophones. Le sort de la périphérie doit être réglé au moment de la fixation des nouvelles frontières d'Etat, par la seule méthode démocratique : le référendum.

2. Travailler, habiter, se déplacer, vivre à Bruxelles.

2.1. Emploi : contre la discrimination.

Les lois linguistiques font perdre des milliers d'emplois aux Bruxellois francophones. Les chiffres ne sont pas meilleurs qu'il y a trente ans et soulignent cruellement l'échec de la stratégie du FDF, qui avait fait de ce thème son principal cheval de bataille. En outre, le secteur privé est atteint par contagion.

Le RWF-RBF préconise une politique fondée sur le bon sens et centrée sur les usagers :

- *instauration du principe « bilinguisme des services, unilinguisme des agents » ; création de guichets unilingues, là où les besoins du service le justifient ;*
- *répartition des emplois en fonction du volume des affaires dans chaque langue ; là où ce volume n'est pas déterminé ou déterminable, répartition proportionnelle à la population.*

2.2. Logement.

Le RWF-RBF préconise une série de mesures tendant à éviter que Bruxelles continue à se vider de ses habitants des classes moyennes et que la situation des personnes à faibles revenus se dégrade encore (programme complet sur le site).

2.3. Mobilité.

Entre autres mesures : accélérer la réalisation du Réseau express régional (RER), attendu depuis des décennies ; instaurer, comme à Londres, un péage pour les non-résidents ; appliquer la gratuité des transports publics aux demandeurs d'emploi.

2.4. Sécurité.

Devant l'échec complet de la réforme des polices, Bruxelles doit se doter - à l'instar des grandes villes françaises (Paris, Marseille, Lyon)- d'une préfecture de police régionale, à laquelle seront subordonnées toutes les forces de l'ordre. Les effectifs doivent être renforcés, ce que rendra possible notamment l'abolition du bilinguisme obligatoire.

Il faut rendre plus efficace le fonctionnement de la justice et donc, en priorité résorber l'arriéré judiciaire par l'engagement immédiat des magistrats francophones nécessaires, sans condition linguistique ; appliquer à la justice bruxelloise les principes de

« bilinguisme des services, unilinguisme des agents » et de répartition des emplois en fonction du volume des affaires traitées dans chaque langue.

3. Enseignement, culture et politique sociale.

3.1. Enseignement

Il faut remettre à l'honneur l'apprentissage de la langue maternelle et permettre le libre choix de la seconde langue, y compris à Bruxelles : éviter le « tout-à-l'anglais » et assurer un choix aussi large que possible.

La politique de discrimination positive à l'égard de certaines écoles doit être réexaminée : elles aboutit à stigmatiser davantage les établissements concernés et à les transformer en ghettos, alors qu'une politique républicaine de l'éducation devrait viser la mixité sociale des écoles pour assurer l'intégration et l'égalité des chances.

3.2. Politique de la langue française

Le RWF-RBF est convaincu que l'affirmation du caractère français de Bruxelles et l'avenir de la langue française dans les institutions européennes sont liés. Les autorités publiques bruxelloises, comme la Communauté française, ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

L'anglo-américanisation de l'espace public à Bruxelles doit être combattue, en recourant à une législation analogue à celle qui a sauvé le Québec.

3.3. Politique sociale

Instauration d'une « assurance-dépendance » régionale pour personnes âgées et handicapées afin de répondre à la carence fédérale en la matière ainsi qu'aux campagnes de recrutement d'assurés par la Vlaamse Gemeenschap à Bruxelles.

